

La Lettre de l'OPMA

Observatoire des pratiques de
la montagne et de l'alpinisme

n°04 - avril 2002

EDITORIAL

UNE NOUVELLE MONTAGNE SPORTIVE ?

Depuis l'invention du tourisme en montagne, et plus particulièrement de l'alpinisme, deux grandes tendances se sont affrontées qui de manière plus générale ont marqué toute la longue histoire des rapports sportifs de l'homme avec la nature : d'un côté adapter les pratiques et les techniques au terrain de jeu, de l'autre côté adapter le terrain aux pratiques. D'un côté il s'agit de privilégier l'affrontement avec le milieu, au prix du risque ; de l'autre côté on cherche à privilégier le geste sportif en le dégageant des limites imposées par le risque.

Aménager ou ne pas aménager : la question a toujours été posée, et jusqu'ici a presque toujours conduit à des compromis fondés sur la recherche d'un équilibre entre les deux conceptions du sport en milieu naturel. Le dit équilibre n'était pas partout et toujours parfait. Mais globalement le bilan n'était pas catastrophique, même si certaines régions de montagne étaient déjà plus qu'aménagées et si la conception la moins aventureuse des sports de montagne paraissait de plus en plus occuper tout le terrain dans certaines disciplines.

Aujourd'hui, tout se passe comme si une barrière s'était rompue, comme si déferlait sur tous les terrains et, beaucoup plus inquiétant, dans les esprits eux-mêmes, une vague aménageuse qui tend à imposer l'idée qu'il est normal et légal de transformer le milieu des pratiques pour l'adapter à une pratique la plus sportive possible.

L'inquiétude suscitée par ce nouveau déséquilibre explique en grande partie le succès du dossier sur l'équipement de notre Lettre précédente, lui-même suite logique de nos précédents dossiers. Les réactions ont été nombreuses. Oralement, par écrit ou électroniquement nous avons reçu des témoignages qui montrent qu'un nombre grandissant de pratiquants s'inquiètent, même s'ils admettent que «les choses ont changé» et qu'une nouvelle montagne sportive est en train de se mettre en place. En même temps de nouveaux articles, de nouvelles déclarations sont apparus ici ou là qui nous ont paru apporter des éléments intéressants à ajouter au dossier. Et une nouvelle question a surgi, qui elle aussi n'est qu'une des facettes du problème général de nos rapports avec la pleine nature (dans tous les sens du mot pleine) : si la fréquentation de la montagne en groupe peut souvent répondre à la demande et accroître le sentiment de sécurité, est-elle pour autant compatible avec la nature profonde de l'alpinisme ?

Ce sont ces réactions, ces témoignages et l'amorce de cette nouvelle discussion dont la Lettre numéro 4 voudrait se faire l'écho.

Bernard Amy

Président de l'OPMA

Sommaire :

Editorial : p. 1

Correspondance p.2 et p.3

Réunion élargie p.4

Lettres au CNOSF et au ministère
p.4

Appel à contributions p.5 -p.6

Membres de l'OPMA

Bernard AMY

Pierre CHAPOUTOT

Gérard CRETON

Georges ELZIERE

Jean-Pierre FEUVRIER

Claude JACCOUX

Paul KELLER

François MARSIGNY

Robert PARAGOT

Daniel TAUPIN

1. A propos des équipements :

de **Christian Biard** (sur une liste de conversation)

“Nous étions en sortie d’encadrants Alpinisme (...) et grimpons au Carroux, dans les gorges d’Héric. Deux d’entre nous vont faire l’arête Mare, une petite voie AD de 6/7 longueurs, à l’entrée des gorges, voie idéale pour initier des cordées en terrain d’aventure, qui est la caractéristique du Carroux.

Stupeur, ils sont suivis par 2 individus, perfo en main et sac à dos plein de plaquettes. Ces derniers ont équipé toute la voie, avec 2 spits pour les relais, là où il y a des arbres! Bref, il n’y a plus qu’à suivre la ferraille !

Tentative de dialogue : ils bossent dans une boîte de travaux acrobatiques, à Toulouse, et “c’est leur mission” ! Impossible d’avoir les noms !

Justificatif : les pitons en place sont pourris et l’escalade est dangereuse. Donc, ils ont enlevé tous les pitons (et les ont remplacés par des plaquettes artisanales proéminentes). A priori, ils vont faire de même avec toutes les voies faciles et classiques... ”

Ce qui vient d’être relaté semble une excellente (et triste) illustration d’une dérive à laquelle nous n’avons jusqu’à présent accordé qu’une attention secondaire...

Jusqu’à maintenant, on a plutôt considéré la tendance au suréquipement comme une sorte “d’affaire de famille” qui pourrait se régler soit en passant par les institutions, soit en tirant à vue sur des francs-équipiers. Mais ce qui est en train de se passer, que ce soit sauvage ou commandité, c’est la prise en mains du territoire par des agents (économiques, techniques, politiques...) extérieurs au milieu des grimpeurs : “notre métier, c’est d’équiper, donc nous équipons”. Autrefois, on allait de la pratique de l’escalade vers l’équipement, et éventuellement le suréquipement, avec des excès, certes. Aujourd’hui, d’autres vont du marché vers l’équipement. Il arrive aux falaises la même chose que ce qui est arrivé à la montagne skiable : partout, des “stations”, avec la généralisation de pratiques standardisées et rentables.

2. Les guides et l’animation touristique

De **Claude Rey** (intervention publique, déc. 2001- extraits)

“(…) Les guides s’adaptent aux besoins de leur époque, mais leur activité reste liée à la haute monta-

gne (cf. les escalades “ de récréation ”). Notre société se tourne de plus en plus vers des activités de pleine nature à caractère hédoniste, demandant peu d’effort, peu d’apprentissage et peu d’engagement dans le temps comme dans l’action (...). Les guides s’adaptent bien à cette demande. Ils sont même souvent pionniers dans les activités nouvelles comme le canyon, la via ferrata, le parcours acrobatique en forêt ou le “raid aventure” (...). Cette nouvelle adaptation exige des guides une évolution (...). Alors qu’ils étaient toujours restés dans le cadre de l’alpinisme, ils deviennent maintenant des animateurs dans des domaines qui ne relèvent plus de l’alpinisme, mais où sont requises les capacités techniques qui leur sont propres (...). A trop vouloir adapter ce métier, n’y a-t-il pas un risque de le faire disparaître ou, tout au moins, de le vider de son sens ?

Même si nous acceptons parfois ce rôle d’animateur auquel l’évolution de la société nous conduit... plutôt que nous adapter sans réserves (...), nous préférons être des passeurs entre la société et la montagne (...). Notre façon à nous, guides, de nous adapter aux besoins du tourisme, sera de permettre à ceux qui ne connaissent pas la montagne de l’apprendre, pour leur équilibre, leur plaisir et leur sécurité”.

Bruno Pellicier (intervention à la réunion de l’OPMA élargi. Voir compte-rendu ci-après)
“...Le développement des stations de sports d’hiver des années 50 à 70 a été l’occasion d’une transformation sans pareille du paysage alpin (...). Mais on peut tomber d’accord sur le fait que les sports d’hiver ont assez peu développé la culture montagnarde dans le grand public. Les responsables des aménagements n’ont souvent eu comme principal souci que d’organiser et de déployer le principe du parc d’attraction, y compris en été.

Dans ce contexte, et comparé aux aménagements antérieurs, il me semble que l’équipement de via ferrata n’est pas un équipement lourd, même s’il peut être onéreux. Il n’est pas non plus particulièrement destructeur de la nature et il est finalement assez peu visible dans l’espace. Sur un autre plan et surtout en ce qui concerne le public encadré par

Les précédents numéros de la **Lettre de l’OPMA** sont accessibles à l’adresse
www.clubalpin.com/grenobloisans/dossier/dmenuobs.htm

des guides, nous pouvons observer que cette pratique est une forme d'accès à la montagne (...). L'hypothèse que je privilégierais d'emblée serait que la via ferrata peut faire partie des moyens "acceptables" pour faire prendre conscience à un public néophyte de la spécificité de la pratique de la montagne et de son intérêt".

Dans le **Dauphiné Libéré** du 5 fév. 2002

D'un article intitulé : "Deux nouveaux itinéraires haute montagne en Maurienne", nous avons extrait le commentaire suivant :

"(...) Des grimpeurs, mais aussi des guides de haute montagne qui continueront certainement de prospecter les différents sommets de la vallée avec un double objectif : se faire plaisir sur des itinéraires d'envergure taillés à la mesure de leur talent, mais aussi équiper et sécuriser des voies modernes afin de pouvoir les parcourir avec leurs clients : c'est la vraie passion de la montagne, le plaisir et le partage".

3. Les "délégations"

Notre article "Une clarification souhaitable" (La Lettre n°2) a provoqué la discussion, comme nous l'espérions. Celle-ci n'est pas close, d'autant qu'aucune réponse claire n'a jamais été donnée par le Ministère quant aux conditions d'attribution et à l'étendue de la "délégation" dont bénéficient bon nombre de fédérations et que d'autres demandent.

La question est de savoir si, au delà des responsabilités qui concernent l'organisation de compétitions, une fédération délégataire a compétence pour définir les règles concernant la pratique de la ou des disciplines sportives désignées dans ses statuts. Quand bien même la législation irait dans ce sens, une fédération a-t-elle intérêt à exercer un tel pouvoir ? En aurait-elle la capacité ? Est-ce compatible avec la raison d'être d'une association ?

Ainsi sommes-nous interrogés par l'interprétation que le Président de la FFME donne de la délégation (édito - Direct'Cimes, n°17) :

"Pour aller en montagne, puis en expédition, il faut savoir pratiquer la randonnée en montagne, la raquette, le ski, l'escalade, la glace et toutes les techniques complémentaires associées au milieu. C'est cela l'originalité de notre fédération, nous ne sommes pas une fédération d'un sport, nous sommes une fédération qui gérons un milieu, la montagne, et toutes les disciplines sportives qui s'y rattachent. C'est pourquoi, lors de mon entrevue avec la minis-

tre, j'ai demandé de conserver toutes nos délégations, j'en ai même réclamé une supplémentaire pour l'alpinisme, afin qu'en matière d'enseignement de la sécurité, il n'y ait qu'une seule position dans le monde de la montagne et qu'une seule responsabilité".

Le problème du lien entre compétition et délégation a déjà été l'objet de débats au sein de certaines fédérations non concernées par la compétition et néanmoins délégataires, telles que la Fédération Française de Randonnée Pédestre ou la Fédération Française de Spéléologie. Selon l'avis personnel du représentant de celle-ci à la réunion de l'OPMA élargi du 18 janvier 2002, "l'obtention de la délégation a donné plus d'assurance (de confiance) à la fédé-spéléo. Au début, les spéléos ne voyaient aucun intérêt à cette attribution, sinon comme un pouvoir de verrouiller la compétition. Puis l'état d'esprit a changé et la délégation a apporté un sentiment d'exclusivité, de monopole, de pouvoir donc. Actuellement, les spéléos (la fédé) se considèrent comme les garants de l'intégrité du monde souterrain (...) et n'hésitent pas à porter les affaires devant les tribunaux"

La **Lettre de l'OPMA** est publiée avec l'aide des abonnés et le soutien financier de : Alpinisme et Randonnée, Fédération des Clubs Alpains Français, Fédération de la Montagne et de l'Escalade, Groupe de Haute Montagne, PETZL, Union des Centres de Plein Air, Syndicat National des Guides de Montagne.

Abonnement : **16 Euros** ;

Abonnements de soutien : à partir de **32 Euros**

Nom ou raison sociale :

.....

Adresse :

.....

Code postal

verseEuros pour abonnement à "La Lettre de l'OPMA"

Règlement par chèque établi à l'ordre de "**La Lettre de l'OPMA**".

A retourner à Bernard AMY - Le Vivier, 38660 Le Touvet

Une réunion avec nos partenaires

Cette rencontre de “l’OPMA élargi”, la deuxième du genre, se veut annuelle et a pour but d’évaluer et d’orienter le travail de l’Observatoire. Elle s’est tenue le 18 janvier dernier avec la participation de 8 membres de l’OPMA et de représentants qualifiés de la FCAF (Jean-Pierre Buraud), du GHM (Hubert Giot), de la FFME (Robert Paragot représentait Jean-Paul Peters), du SNGM (Bruno Pellicier), du SNAM (Jean-Paul Bouthors), de la FFRP (Louis Larbouillat et Jean-Alix Martinez), de la Fédération Française de Spéléologie (Baudouin Lismonde). Le représentant de l’UCPA, Pierre Jézéquel, excusé.

Après le compte-rendu rendu des activités de l’OPMA fait par Bernard Amy, un tour de table exprime un avis “globalement positif” sur le travail de l’Observatoire et l’engage à en faire une plus large diffusion. Deux points font l’objet d’une discussion nourrie :

1. Les APPN et l’organisation du sport.

A cet égard l’OPMA a pris l’initiative d’envoyer une lettre au Président du CNOSF, aux fédérations qui en sont membres, ainsi qu’à la Ministre de la Jeunesse et des Sports (voir ci-après).

Cette lettre a également été l’occasion de demander aux partenaires de l’OPMA s’ils estiment légitime que celui-ci interpelle de la sorte les fédérations concernées et attire fermement l’attention des pouvoirs publics et des organismes compétents sur des problèmes mis en évidence par l’observation d’un ensemble de situations faisant difficulté.

Sur ces points, les participants à la réunion

ont approuvé explicitement la démarche de l’OPMA. Ils estiment que l’Observatoire est dans son rôle en faisant publiquement état de ce qu’il constate, en alertant éventuellement les institutions responsables et en contribuant à susciter l’intervention concertée des fédérations sportives concernées. Sans se substituer à celles-ci, mais en agissant en son nom propre comme observateur et non comme opérateur, l’OPMA apporte sa contribution au nécessaire travail de réflexion, sans porter atteinte aux prérogatives des fédérations.

2. Thèmes proposés pour le travail de l’OPMA.

L’Observatoire a besoin que ses partenaires lui fassent part de leurs préoccupations relatives à l’évolution des pratiques de la montagne et qu’ils lui indiquent celles qui peuvent ou doivent faire l’objet d’une réflexion collective. Plusieurs thèmes ont été repris par les uns et les autres.

- Les espaces naturels : leur exploitation, leur commercialisation.
- L’impact des équipements sur les pratiques de la montagne.
- Les pratiques collectives de la montagne (clubs, comités d’entreprises, scolaires...).
- Les friches touristiques (p. ex. Bachaboulou à Chamrousse) : la régression du tourisme social dans les APPN de montagne.
- L’organisation du sport en France : de quelle manière les groupements concernés accueillent-ils la possibilité de participer aux “ commissions départementales des espaces des sites et des itinéraires ” qui ont été récemment créées.

Au Président du CNOSF et à la Ministre

La lettre envoyée, le 30 décembre 2001, par l’OPMA au Président du Comité National Olympique du Sport en France, avec copie à la Ministre de la jeunesse et des Sports, a d’abord suscité un intérêt évident de la part de nos partenaires. En en donnant ici de larges extraits, nous souhaitons que soient aussi alertés les membres des fédérations sportives concernées.

“ L’observation que nous faisons des activités physiques de pleine nature (APPN), par le biais de notre étude des sports de montagne, nous amène à constater aujourd’hui qu’une grande partie de ces

activités se déroule indépendamment des fédérations et des dispositions que le Ministère de la Jeunesse et des Sports demande à ces fédérations de suivre pour être reconnues et soutenues (...). Pour être plus précis, on peut constater qu’une grande partie de la pratique sportive actuelle n’a aucun souci de compétition, et se déroule en dehors des règlements qui s’y rapportent. Elle se développe sur des territoires et dans des activités organisées dans une perspective exclusivement ludique selon des schémas bien éloignés de ce qui constitue les fondamentaux des sports de compétition ”.

En soulignant que les APPN répondent à des

Appel à contributions

besoins différents de ceux des sports de compétition, nous faisons remarquer que les associations regroupant les adeptes de ces activités, les considèrent comme des adhérents, et non comme des "licenciés", en raison même du peu d'intérêt qu'ils prêtent à la compétition. Mais en même temps, ces associations estiment appartenir à part entière au mouvement sportif et demandent à être prises en considération et reconnues dans leur spécificité. Ainsi est-il évident que beaucoup de fédérations jugent étrangères à leurs pratiques, voire incompatibles avec elles, certaines obligations contenues dans la récente loi sur le sport (Loi 2000-627), en particulier l'organisation de compétitions dans des activités non compétitives. Pour prendre un exemple, la compétition et les mesures réglementaires qui s'y rapportent ne sont pas seulement difficilement applicables à l'alpinisme ; elles ne peuvent que le dénaturer et lui enlever tout ce qui fait sa spécificité et son attrait. Pour autant, ces pratiques n'ont pas à être marginalisées.

" Il serait souhaitable que les fédérations qui relèvent du domaine des APPN et qui, à ce titre, font partie du Conseil National des Sports de Nature (CNSN) usent de tout leur poids pour faire reconnaître les particularités sportives et sociales des APPN dans une organisation d'ensemble du sport mieux équilibrée entre les pratiques compétitives et les pratiques étrangères à la compétition. Compte tenu du rôle central que joue en France le CNOSF en matière de reconnaissance, de gestion et de régulation des activités sportives, on ne peut que souhaiter qu'il intervienne pour que la spécificité des APPN soit prise en compte à tous les niveaux de nos institutions "...)

Si la définition officielle du Sport, en France, comprend les activités de compétition et les activités physiques de pleine nature, alors il faut le dire. Si elle ne comprend que la compétition, alors il faut lui ajouter les APPN. Dans les deux cas il faut éviter de forcer toutes les pratiques à entrer dans un seul moule technique, réglementaire et économique, conçu pour certaines d'entre elles et propre à «dénaturer» les autres !

C'est au prix d'un tel ré-équilibre institutionnel du sport que pourra être évitée la fuite d'un nombre croissant de sportifs vers des pratiques anarchiques, trop souvent déresponsabilisées. Nous souhaitons vivement que le CNOSF œuvre pour la reconnaissance de toutes les pratiques sportives dans notre pays et de leur diversité.

LES PRATIQUES COLLECTIVES DE LA MONTAGNE

Quel impact ? Quelles tendances ? Sont-elles contrôlables ?

Le prochain numéro de LA LETTRE de l'OPMA consacrera une place importante à cette question. Aussi nous bornons-nous, ici, à noter nos propres interrogations et à faire quelques remarques destinées à susciter des contributions. Ecrivez nous ! Merci d'avance...

Dans le domaine des activités sportives, en montagne : **qu'est une pratique collective ?** Il faut, s'entendre sur une définition générale, tenter une typologie et formuler quelques une des questions majeures **De quoi s'agit-il ?**

Faut-il réduire la réflexion à la pratique collective qui commence quand plusieurs personnes délèguent à une personne, ou à un organisme, le soin d'organiser une activité sportive ? Mais il peut y avoir pratique collective quand une personne ou un organisme accepte de jouer ce rôle, ou quand il s'agit d'un groupe sans qu'un membre de celui-ci soit désigné comme chef.

Ne peut-on distinguer deux types de démarches : d'une part, l'organisation " en râteau " (un responsable qui sait et conduit un groupe qui, découvre, suit, consomme) ; d'autre part, l'organisation " en pyramide " (un responsable et des relais intermédiaires qui partagent et font partager au groupe un savoir, une expérience et une responsabilité que l'on veut collective).

Quelles questions se posent à toutes les collectives ?

- Que joue celui qui encadre un groupe de 4, 8 ou 10 ou plus ?
- Le groupe encadré est-il consommateur ? co-responsable ? jusqu'à quel point ?
- Quel rapport entre le projet pédagogique et les contraintes commerciales ou légales ?
- Quelles sont les pratiques collectives qui font problème ?

Le sujet relance les débats sur la sécurité, la compétition et les équipements, sur le développement du tourisme en montagne et ses

conséquences sur les pratiques sportives et leurs adeptes, et sur leur environnement physique et culturel.

1. Le spectaculaire “retour à la nature” et le goût de la montagne correspondent au besoin de compenser les effets négatifs de l'existence citadine. Avant d'être la conséquence d'une action politique (la loi sur les congés payés en 1936, p. ex.) ou commerciale, le tourisme en montagne a pour cause profonde le désir de trouver précisément dans ce milieu sauvage et inhabituel, ce dont plus ou être moins consciemment beaucoup se sentent privés.

Mais l'ampleur envahissante du phénomène a rétréci toujours plus les espaces de pleine nature menaçant en montagne, la “wilderness” qui en a fait l'attrait et que beaucoup veulent toujours y trouver.

2. Les pratiques collectives se sont multipliées. Elles sont soumises à des exigences pragmatiques : organiser les pratiques pour en permettre l'accès au plus grand nombre, pour les rendre possibles techniquement (équipements) et les rentabiliser. Elles font aussi appel à une justification idéologique ou politique : démocratiser la montagne. Mais est-ce forcément en collectiviser la fréquentation, au risque de l'aseptiser ?

La tendance est ici de charger davantage les caravanes, les stages ou les cordées pour réduire le coût par personne des pratiques. Ce qui conduit à des dispositions réglementaires toujours plus lourdes, prises au nom de la sécurité et de la bonne gestion des sites.

3. Le milieu montagnard et sa fréquentation s'urbanisent de plus en plus. La montagne est de plus en plus conditionnée par ce qui caractérise la mentalité urbaine : le collectif qui environne toutes nos perceptions, la sécurité comme un dû, des équipements devenus nos indispensables prothèses, le goût des performances.

Des tendances contradictoires profondes caractérisent l'ensemble de la situation où évoluent ceux qui fréquentent la montagne aujourd'hui. Elles sont marquées par la priorité donnée au quantitatif et à la rentabilité sur le qualitatif. Les pratiques collectives en sont l'expression la plus significative et la plus communément

encouragée. Elles provoquent conflits et débats portant, entre autres, sur l'équipement des parcs et des itinéraires, la méconnaissance des sports sans compétition, l'encadrement dans les collectivités (type UCPA).

Au delà des situations particulières, tous les acteurs (les pouvoirs publics, les fédérations, les professionnels) n'ont-ils pas à se demander si ces tendances au “toujours plus” (toujours plus de monde, de stations, d'équipements, de groupes nombreux) peuvent longtemps être favorisées ou même tolérées. Peut-on les contrecarrer ? En limiter les effets ? Ne doit-on pas réfléchir aux conditions dans lesquelles pourrait être fixé ou recommandé un numerus clausus, ou un moratoire, pour la fréquentation de certains sites ou l'encadrement des activités collectives ? La tendance à l'accroissement de la fréquentation ne doit-elle pas être régulée ?

L'OPMA se propose de **mettre l'accent sur quatre domaines sensibles.**

Il souhaite pouvoir tenir compte de votre propre observation.

1. Une approche collective de la montagne est-elle possible ?

En quoi la pratique de l'alpinisme change-t-elle quand elle est collective ou en collective ?

2. La fonction sociale des pratiques collectives

Quels en sont les aspects les plus positifs ? Où sont les priorités du véritable service public qu'on peut attendre des clubs et autres groupements ?

3. Les effets de la collectivisation sur les pratiques elles-mêmes.

Le premier effet n'est-il pas de faire régresser le goût de l'initiative et de susciter des réactions de recul à l'égard des activités en autonomie ?

4. Les pratiques collectives et l'évolution de la législation ?

Quels sont les formes et les effets de la judiciarisation de la société sur les activités sportives en montagne ?